

COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux de l'avenue Foch le jeudi 6 décembre 2001.

Au cours de cette séance, le gouvernement a examiné et adopté 4 projets de délibération à déposer sur le bureau du Congrès, 1 délibération du gouvernement et 51 arrêtés.

Les travaux du gouvernement ont porté, notamment, sur les points suivants :

- Protection sociale

Le gouvernement a adopté et transmis au Congrès, pour examen, un projet de délibération relative à la sécurité sociale en Nouvelle-Calédonie. Ce texte, qui vient compléter le projet de loi du pays adopté par le gouvernement le 29 novembre, permettra ainsi de poser les bases d'une véritable codification du droit de la sécurité sociale en Nouvelle-Calédonie.

Il définit les modalités techniques d'affiliation des travailleurs salariés et assimilés au régime général de sécurité sociale, précise le champ d'application, les prestations et les cotisations du régime unifié d'assurance maladie-maternité et fixe les dispositions techniques relatives au fonctionnement de la C.A.F.A.T.

- Budget

Le gouvernement a adopté et transmis au Congrès, pour examen, le projet de décision modificative n° 2 du budget de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2001.

Cette DM 2, qui porte sur un montant total de 1,5 milliard en section d'investissement, a pour objet principal le refinancement de la dette de la Nouvelle-Calédonie obtenu à de meilleures conditions après négociation avec les établissements financiers.

- Tourisme

Le gouvernement propose au Congrès d'adopter une délibération portant réglementation de la profession d'entrepreneur de transports nautiques à caractère touristique.

La loi organique a transféré à la Nouvelle-Calédonie cette compétence qui était jusqu'alors exercée par les Provinces.

Dans un souci de continuité afin de ne pas bouleverser l'économie des entreprises déjà installées et de ne pas introduire de disparité avec les nouvelles entreprises, le texte préparé par le gouvernement est une synthèse des réglementations adoptées précédemment par les trois Provinces.

- Mini festival des arts mélanésiens

Le gouvernement a entendu une communication de Mme Gorodey sur le 1^{er} mini festival des arts mélanésiens.

Ce festival, qui se déroulera, du 14 au 16 décembre sera accueilli par la province des Iles Loyauté. Il rassemblera des artistes de Nouvelle-Calédonie, des Iles Fidji, de la Papouasie Nouvelle-Guinée, des Iles Salomon et du Vanuatu.